

ARRÊTÉ N° 2024 – 20

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

Le Directeur de l'Institut d'Études Politiques,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D741-9 à D741-11 ;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et d'établissements ;

Vu la délibération modifiée n°2020/10/10-2 du conseil d'administration du 10 octobre 2020 relative à l'approbation des contrats, conventions et marchés par le conseil d'administration (CA) et la délégation de pouvoir du CA au directeur ;

Vu la lettre d'engagement de l'IEP en date du 16/09/2024 ;

ARRÊTE

- Article 1 :** Une participation d'un montant de 3 000€ est attribuée à l'UMR DICE ayant son siège à la faculté de droit et de sciences politiques d'Aix-Marseille Université, espace Cassin, 3 avenue Robert Schuman 13628 Aix-en-Provence cedex 1.
- Article 2 :** Cette aide est accordée dans le cadre du soutien financier de l'IEP apporté à l'occasion des journées internationales « gouverner la société internationale par des chiffres » organisées par le CERIC (UMR DICE) et Sciences Po Aix.
- Article 3 :** Le Secrétaire général et l'agent comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 23 septembre 2024.

Rostane MEHDI,
Professeur des Universités,
Directeur.



TRANSMIS AU RECTEUR LE : 25/09/2024

DATE D’AFFICHAGE ET PUBLICATION : 30/09/2024